

PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

COMPTE RENDU AVANCÉ*

Séance publique de commission

Commission de l'agriculture, de la nature et de la ruralité

Vendredi 5 juin 2026

*Application de l'article 161 du règlement

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be

Le compte rendu avancé constitue une reproduction provisoire des interventions des députés, des membres du Gouvernement et des autres orateurs. Il ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs.

Le compte rendu avancé est soumis à tous les orateurs qui peuvent retourner leurs corrections dans les 72 heures ouvrables. À défaut, ils sont censés se référer au texte reçu. Aucune modification de fond ne peut être apportée.

Une fois toutes les corrections examinées et éventuellement intégrées, le compte rendu est dit « compte rendu intégral » et remplace le compte rendu avancé sur le site web du Parlement de Wallonie.

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE	1
ORGANISATION DES TRAVAUX	1
Examen de l'arriéré.....	1
INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES	1
Question orale de M. Patrick Spies à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le retour du lynx en Wallonie ».....	1
Intervenants : M. le Président – M. Patrick Spies – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de M. Freddy Mockel à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la course de kayaks Red Bull River Chase sur la Lesse ».....	2
Intervenants : M. le Président – M. Freddy Mockel – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de M. François Huberty à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les retards administratifs et l'avenir du projet d'extension du parc d'activité économique WEX 2 à Marche-en-Famenne ».....	3
Intervenants : M. le Président – M. François Huberty – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de M. Patrick Spies à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les retards dans la délivrance des permis de chasse ».....	4
Intervenants : M. le Président – M. Patrick Spies – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de M. Patrick Spies à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la nécessité de revoir les règles encadrant les lâchers de gibier d'eau et de petit gibier » ;	
Question orale de M. Freddy Mockel à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la chasse récréative et les lâchers de canards ».....	5
Intervenants : M. le Président – M. Patrick Spies – M. Freddy Mockel – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE)	7
Ordre des travaux.....	7
Intervenants : M. le Président – M. Patrick Spies.	
Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....	7
Interpellations et questions orales retirées.....	7
LISTE DES INTERVENANTS	8
ABRÉVIATIONS COURANTES	9

COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE ET DE LA RURALITÉ

Présidence de M. François Huberty, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 34 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. – Au vu des circonstances exceptionnelles, nous n'avons pas le quorum.

La Commission procédera ultérieurement à l'examen de son arriéré.

Nous passons directement aux questions et interpellations.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Question orale

de **M. Patrick Spies**

à **Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité,**
sur « le retour du lynx en Wallonie »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Spies à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le retour du lynx en Wallonie ».

La parole est à M. Spies pour poser sa question.

M. Patrick Spies (PS). – Madame la Ministre, à l'instar du loup, le lynx pourrait également faire son retour en Wallonie, notamment dans les Hautes-Fagnes et la vallée de la Semois, après près de 20 ans d'absence. Selon Bruno Delhaxhe, spécialiste du lynx au sein du groupe de travail Loup de Natagora, cette espèce était historiquement indigène dans nos forêts ardennaises et son retour s'explique notamment par la protection européenne, la reforestation, l'augmentation du gibier et les programmes de réintroduction menés dans plusieurs pays voisins.

Ce retour probable est-il une bonne chose pour la biodiversité ? Selon certains, le lynx pourrait jouer un rôle positif pour l'équilibre forestier. En tant que superprédateur, il exerce une pression sur certaines espèces, notamment le chevreuil, qui représente une part importante de son régime alimentaire et dont l'abrutissement pèse sur la régénération forestière. Son retour pourrait dès lors contribuer à la biodiversité et à la résilience de nos forêts.

Toutefois, l'expérience du loup nous a appris que le retour naturel d'un grand prédateur doit être anticipé. Même si le lynx est présenté comme discret et inoffensif pour l'humain, sa présence soulève des questions de suivi scientifique, d'information du public, de cohabitation avec les usagers de la forêt et de coordination avec les acteurs de terrain.

Disposez-vous d'indices confirmés de présence du lynx en Wallonie ? Un monitoring spécifique est-il organisé ? Envisagez-vous, à l'instar du plan Loup, l'élaboration d'un plan Lynx, afin d'anticiper son retour, d'encadrer le suivi scientifique, d'informer les citoyens et de garantir une cohabitation apaisée avec les acteurs ruraux, forestiers et cynégétiques ? Le lynx est-il connu pour s'attaquer aux animaux d'élevage ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, à ce stade, aucun indice de présence confirmé n'a été relevé en Wallonie, depuis novembre 2022, dans la vallée de la Semois. Quelques signalements continuent à parvenir via le réseau Loup, qui assure également le suivi des grands prédateurs. Toutefois, aucun n'a pu être confirmé par photographie, vidéo ou analyse ADN.

Les échanges entretenus avec les administrations et experts des régions voisines indiquent également qu'aucune population n'est actuellement établie à proximité immédiate de la Wallonie. La population source la plus proche se situe aujourd'hui dans la forêt du Palatinat, à environ 200 kilomètres de notre territoire. Le retour naturel du lynx serait probablement beaucoup plus lent et incertain que celui du loup.

Le lynx est une espèce essentiellement forestière, extrêmement discrète. Il génère d'ailleurs moins de difficultés pour l'élevage. Les attaques sur les troupeaux restent faibles et il ne représente aucun danger pour

l'être humain. Le lynx est une espèce qui peut jouer un rôle important dans l'équilibre des écosystèmes forestiers, notamment par la régulation de certaines populations de gibier, en particulier le chevreuil. Son mode de prédation et sa niche écologique diffèrent toutefois de ceux du loup. Vu les observations réalisées, il n'apparaît pas nécessaire et prioritaire, à ce stade, d'élaborer un plan spécifique dédié au lynx. Le suivi de l'espèce est déjà assuré dans le cadre des dispositifs existants consacrés aux grands prédateurs.

Enfin, les expériences observées ailleurs en Europe montrent que le lynx et le loup peuvent cohabiter. Leurs modes de chasse sont différents et peuvent même être complémentaires. Si un retour durable du lynx devait se confirmer à l'avenir, les mécanismes prévus pour les grands prédateurs permettraient également d'intégrer cette espèce, notamment en matière d'indemnisation et, si nécessaire, de protection préventive des troupeaux.

M. le Président. – La parole est à M. Spies.

M. Patrick Spies (PS). – Merci, Madame la Ministre, pour la réponse et les informations fournies. Il est essentiel d'anticiper plutôt que de subir. Selon moi, le retour potentiel du lynx doit s'accompagner d'un suivi scientifique rigoureux, d'une information transparente des citoyens et d'un dialogue permanent avec les acteurs de terrain afin d'éviter des tensions et des incompréhensions.

**Question orale
de M. Freddy Mockel
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « la course de kayaks Red Bull River Chase
sur la Lesse »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Mockel à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la course de kayaks Red Bull River Chase sur la Lesse ».

La parole est à M. Mockel pour poser sa question.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Madame la Ministre, le 20 avril dernier, ma collègue Céline Tellier vous a adressé une question écrite concernant Red Bull River Chase, une course de kayak organisée sur la Lesse, prévue le 3 mai. Cette question est restée sans réponse à ce jour, ce qui m'amène à vous interpellier cette fois avec une question orale, maintenant que l'événement a eu lieu. Pour rappel, le 23 mars dernier, vous nous indiquiez qu'aucune demande d'autorisation ni de déclaration environnementale n'avait été introduite par l'organisateur, alors même que les tickets étaient déjà en vente. Cela signifie qu'aucune analyse d'impact sur la rivière ou la biodiversité n'avait pu être menée, et que le

Département de la nature et des forêts n'avait pas été consulté.

La course a bien eu lieu il y a un mois, avec un franc succès puisque tous les tickets ont été vendus, d'après ce que nous pouvons lire sur les réseaux sociaux. J'aimerais avoir quelques réponses claires.

Madame la Ministre, l'organisateur a-t-il finalement introduit une demande de permis ou de déclaration environnementale avant le 3 mai ? Si oui, une analyse d'impact a-t-elle été réalisée et dans quelles conditions ? Le DNF a-t-il pu être consulté ? Combien de kayaks ont descendu la Lesse lors de cet événement ? Si aucune autorisation n'a été obtenue, l'événement s'est-il déroulé en dehors de tout cadre légal ? Des contrôles ont-ils été effectués sur place et quelles suites sont envisagées ?

La Lesse est une rivière fragile, sous pression touristique. Il est essentiel que les règles environnementales s'appliquent à tous, que les événements soient médiatisés ou non.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, le principal organisateur est revenu vers le Département de la nature et des forêts afin de transmettre l'ensemble des précisions relatives à cet événement.

L'activité prévoyait, outre l'utilisation du kayak personnel de l'organisateur, la mise à disposition d'une centaine de kayaks biplaces loués auprès des sociétés Dinant Tourisme et Dinant Aventure. Cette utilisation s'est effectuée dans le respect des capacités journalières de mise à l'eau prévues par les permis existants de ces sociétés, ainsi que des conditions de permis d'environnement en vigueur pour l'exploitant de ces deux structures. Après vérification auprès du Département des permis et autorisations, aucune demande de permis d'environnement spécifique complémentaire n'est requise pour l'organisation de cette course.

La navigation devait par ailleurs respecter les dispositions de l'arrêté du Gouvernement wallon du 19 mars 2009 réglementant la circulation sur et dans les cours d'eau, notamment en ce qui concerne les débits seuils, les horaires de navigation, ainsi que l'utilisation des aires officielles d'embarquement et de débarquement.

À cet égard, l'aire de Gendron a été utilisée pour la mise à l'eau des kayaks, tandis que la plage de Chaleux constituait le point d'accostage ainsi que le lieu de départ officiel de la course. Ces deux sites figurent parmi les zones autorisées par l'arrêté précité.

Sur le plan environnemental, l'activité s'inscrit dans le cadre des permis existants et ne fait pas l'objet d'une analyse d'incidence spécifique. Sous réserve du respect strict des conditions fixées par ces permis ainsi que par la réglementation en vigueur, le projet n'est pas de nature à générer des impacts supplémentaires par rapport aux activités déjà autorisées sur le tronçon concerné. Le caractère sportif et encadré de la course limite par ailleurs les arrêts en dehors des zones privées.

Enfin, les aspects liés à la sécurité des usagers relèvent des autorités compétentes. L'organisateur indique avoir pris contact avec les administrations communales concernées, à savoir Houyet et Dinant, afin d'assurer la coordination nécessaire à la bonne tenue de l'événement qui s'est déroulé le 3 mai dernier.

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Madame la Ministre, tout d'abord, j'analyserai plus en avant les éléments que vous venez de donner concernant les permis nécessaires ou pas. J'ai quand même une question importante sur le fait que l'organisateur ait, au préalable ou non, donné des informations. Vous avez dit qu'il était revenu vers le DNF avec les éléments relatifs à l'organisation de son événement. Cela a-t-il eu lieu avant ou après la course ? Le DNF a-t-il eu le temps d'analyser ce qui lui a été soumis ?

(Réaction d'un intervenant)

J'y reviendrai, car je n'ai pas eu la réponse. J'ai posé clairement la question : alors que les tickets étaient déjà en vente, l'organisateur s'est-il quand même finalement adressé au DNF avec tout ce qu'il fallait comme information ou non ? Je n'ai pas eu la réponse. C'était pourtant bien ma question.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – J'ai commencé en vous disant que le principal organisateur était bien revenu vers le Département de la nature et des forêts pour remettre l'ensemble des précisions relatives à l'événement, et ce, après la première question qui a eu lieu au Parlement.

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – C'est plus clair, merci.

(M. Spies, Vice-Président, prend place au fauteuil présidentiel)

Question orale de M. François Huberty à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les retards administratifs et l'avenir du projet d'extension du parc d'activité économique WEX 2 à Marche-en-Famenne »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Huberty à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les retards administratifs et l'avenir du projet d'extension du parc d'activité économique WEX 2 à Marche-en-Famenne ».

La parole est à M. Huberty pour poser sa question.

M. François Huberty (Les Engagés). – Madame la Ministre, le projet d'extension du parc d'activité économique de Marche-en-Famenne, dit WEX 2, représente un enjeu majeur pour le développement économique de la Région et pour tout le nord de la province de Luxembourg. Ce dossier, initié il y a près de 10 ans, a déjà nécessité de nombreuses procédures administratives, des études d'incidences, ainsi que plusieurs décisions ministérielles successives. Le permis unique a finalement été délivré le 6 janvier 2026.

Cependant, la mise en œuvre concrète du projet reste aujourd'hui bloquée, dans l'attente de deux autorisations relevant du Département de la nature et des forêts : la soustraction au régime forestier d'une partie boisée du site et une dérogation relative aux espèces protégées. Ces procédures suscitent de fortes inquiétudes sur le terrain, d'autant qu'aucun délai de rigueur n'est prévu et que certaines demandes sont pendantes depuis de nombreux mois, malgré plusieurs relances. Au-delà du projet économique lui-même, les conséquences pourraient être importantes pour l'alimentation électrique de Marche-en-Famenne et de ses entreprises, notamment en raison du projet de poste Elia qui s'implantera sur ce futur site.

Pouvez-vous faire le point sur l'état d'avancement de ces deux demandes d'autorisation ? Quelles sont les raisons des délais actuellement constatés au sein du DNF ? Des échanges ont-ils eu lieu avec les porteurs du projet afin d'identifier les éléments encore bloquants ? Enfin, quelles mesures comptez-vous prendre afin de garantir un traitement rapide et sécurisé de ce dossier, compte tenu des enjeux économiques et énergétiques, ainsi que des délais liés aux subsides accordés pour la réalisation du parc ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, le projet d'extension du parc d'activité économique WEX 2, à Marche-en-Famenne, nécessite encore deux autorisations relevant du Département de la nature et

des forêts : une dérogation relative aux espèces protégées et une soustraction partielle au régime forestier.

La demande de dérogation a été introduite le 26 février 2026. Des compléments ont été sollicités par le DNF le 30 mars et transmis le 7 mai. À ce stade, le dossier demeure toutefois incomplet, comme cela a été confirmé par courrier en date du 27 mai. Des relevés biologiques sont en cours afin de permettre une évaluation plus précise des enjeux liés aux espèces protégées, en particulier les populations d'amphibiens. Ces données sont nécessaires pour permettre à l'administration de statuer.

Concernant la soustraction au régime forestier, le dossier est désormais complet. Les informations attendues ont été transmises par Idelux puis analysées par le DNF. Le dossier est en cours de finalisation au niveau des services centraux.

Des échanges ont par ailleurs eu lieu avec les porteurs du projet : à l'initiative de la Ville de Marchen-Famenne, une réunion s'est tenue le 27 mai entre Idelux, la Commune et le DNF. Cette rencontre a permis de préciser les attentes de l'administration, ainsi que les échéances à respecter. Pour la dérogation, les éléments nécessaires à la complétude du dossier ont été identifiés. Pour la soustraction au régime forestier, le calendrier de traitement a également été clarifié.

Afin de garantir un traitement rigoureux et dans les meilleurs délais, un calendrier a été convenu avec Idelux pour le volet relatif à la dérogation, de manière à permettre la présentation du dossier à la section Nature du Pôle Ruralité – instance d'avis obligatoire –, lors de sa réunion de fin juin. Sous réserve de la complétude du dossier, une décision pourrait ainsi intervenir dans le courant du mois de juillet 2026.

S'agissant de la soustraction au régime forestier, le dossier devrait être soumis à ma signature d'ici la mi-juin.

M. le Président. – La parole est à M. Huberty.

M. François Huberty (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, pour l'état des lieux. Cela nous permet, à chacune et à chacun, d'y voir plus clair par rapport à la complétude ou non de certains dossiers, du moins au niveau de la procédure.

Vous l'aurez compris, c'est important pour tout le territoire de la province de Luxembourg, puisque cela fait maintenant 10 ans que ce projet est en cours. Je rappelle que c'est un projet structurant pour l'économie de notre Région.

Depuis la délivrance de ce permis unique, les porteurs de projet nourrissent l'espoir que cela puisse avancer rapidement dans les travaux. J'entends qu'il y a eu des rencontres et ainsi que les échéances que vous avez mentionnées.

(M. Huberty, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

**Question orale
de M. Patrick Spies
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « les retards dans la délivrance des permis
de chasse »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Spies à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les retards dans la délivrance des permis de chasse ».

La parole est à M. Spies pour poser sa question.

M. Patrick Spies (PS). – Madame la Ministre, le Royal Saint-Hubert Club de Belgique alerte sur un retard dans la délivrance des permis de chasse 2026, lié à la réforme en cours du permis et de la licence de chasse en Wallonie. Le nouveau système prévoirait la fin de la carte plastifiée et de la vignette annuelle, remplacées par un document numérique authentifié, disponible via Mon Espace Wallonie et contrôlable par QR code.

Cette modernisation peut être utile, mais elle ne peut pas créer d'insécurité pour les chasseurs à quelques semaines du début de la saison, fixé au 1^{er} juillet. Pouvez-vous confirmer que tous les chasseurs disposeront bien de leur permis valide pour l'ouverture de la saison ?

Où en est précisément le texte attendu, notamment quant à l'avis du Conseil d'État et à son adoption définitive par le Gouvernement ?

Si les permis ne peuvent être délivrés à temps, quelles mesures transitoires prévoyez-vous afin d'éviter que des chasseurs en ordre de demande ou de paiement ne soient empêchés de pratiquer ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, je tiens tout d'abord à rappeler que la saison cynégétique débute le 1^{er} juillet et se clôture le 30 juin de l'année suivante. Tant l'arrêté actuellement en vigueur que le projet de réforme prévoient que la délivrance des permis pour une nouvelle saison peut débiter à partir du 1^{er} juin.

Le parcours législatif de la réforme a connu un léger décalage. L'adoption définitive du texte par le Gouvernement est intervenue hier, à l'issue du passage devant le Conseil d'État. Dans ce contexte, le lancement de la délivrance des permis a été reporté à aujourd'hui.

Il ne peut toutefois être question d'un retard compromettant l'ouverture de la saison de chasse. Jusqu'au 30 juin, les permis de la saison précédente demeurent pleinement valides. Tous les chasseurs disposeront d'un titre valable au moment de l'ouverture officielle de la saison cynégétique, fixée au 1^{er} juillet.

M. le Président. – La parole est à M. Spies.

M. Patrick Spies (PS). – Madame la Ministre, je prends acte de vos précisions. Il est aujourd'hui important d'apporter une sécurité juridique aux chasseurs qui ont effectué leurs démarches en temps utile. Il importe que les informations soient communiquées de manière claire et en temps utile, et ce, afin d'éviter toute incertitude quant à la validité des permis et aux modalités pratiques.

**Question orale
de M. Patrick Spies
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « la nécessité de revoir les règles encadrant
les lâchers de gibier d'eau et de petit gibier »**

**Question orale
de M. Freddy Mockel
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « la chasse récréative et les lâchers de
canards »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, de :

- M. Spies, sur « la nécessité de revoir les règles encadrant les lâchers de gibier d'eau et de petit gibier » ;
- M. Mockel, sur « la chasse récréative et les lâchers de canards ».

La parole est à M. Spies pour poser sa question.

M. Patrick Spies (PS). – Madame la Ministre, nous avons déjà échangé sur la nécessité d'encadrer plus strictement les lâchers de petit gibier et de gibier d'eau. Vous indiquez alors qu'une large concertation avait eu lieu avec le DNF, le DEMNA, les représentants du monde cynégétique, les communes, l'AFSCA et les associations, mais que les mesures précises n'étaient pas encore arrêtées.

L'actualité montre pourtant l'urgence d'avancer. Ainsi, aux étangs de Pallandt, à Genappe, le DNF vient d'interdire la chasse au gibier d'eau pendant 15 ans. Selon la presse, 1 250 canards colverts importés avaient été lâchés sur un site d'à peine un hectare, en zone Natura 2000, avec des nuisances olfactives, sonores, des impacts sur les riverains et des inquiétudes environnementales.

Il ne s'agit pas de mettre tous les chasseurs dans le même sac. Certaines sociétés mènent un vrai travail d'aménagement des habitats, utile à la petite faune des plaines. Néanmoins, les lâchers de petit gibier ou de gibier ne doivent être autorisés qu'à des conditions strictes de respect de l'environnement, de la biodiversité et de reconstruction des habitats.

Quelles suites donnez-vous à la décision du DNF à Genappe ? Comptez-vous déposer un texte pour interdire les lâchers de tir d'oiseaux d'élevage et encadrer strictement les lâchers de repeuplement ? Envisagez-vous des critères précis : densité maximale par hectare, plan de gestion obligatoire, délai minimal avant l'ouverture de la chasse, contrôle sanitaire et évaluation de l'impact sur la biodiversité ?

M. le Président. – La parole est à M. Mockel pour poser sa question.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Madame la Ministre, il y a quelques semaines, une bonne nouvelle est venue de Genappe. La chasse ciblant le gibier d'eau aux étangs de Pallandt a été suspendue pour 15 ans, dans le but de protéger les écosystèmes locaux et de limiter les nuisances pour les riverains. C'est une décision importante, et je salue le travail acharné des habitants et des associations qui se battent depuis des années pour y parvenir.

Cette victoire doit être mise dans son contexte. Ce n'est pas vous, Madame la Ministre, qui avez pris la décision, mais bien le DNF, votre administration, qui l'a imposé comme condition à la délivrance d'un permis. Dans ce cas précis, ce n'est pas la première fois que nos administrations tirent la sonnette d'alarme. En 2024, le DEMNA – évoqué par M. Spies dans sa question – appelait lui-même à l'interdiction des lâchers, faute de toute justification écologique ou sanitaire.

Pour rappel – je trouve que c'est un chiffre énorme –, plus d'un million d'oiseaux d'élevage – faisans et canards colverts – ont été importés en Wallonie et déclarés auprès de l'AFSCA entre 2020 et 2024, uniquement pour être lâchés puis abattus dans le cadre de la chasse de loisir. Ces chiffres ne comptabilisent même pas les oiseaux élevés directement sur notre territoire.

Avec Ecolo, nous dénonçons cette chasse récréative : on élève des animaux en captivité, on les transporte, on les lâche dans un champ ou sur un étang et on les tire. Ces animaux ne sont pas des proies

sauvages. Ce sont des oiseaux habitués à l'élevage, incapables de fuir correctement et relâchés dans le seul but d'être tués pour le divertissement de quelques-uns.

Les conséquences sont multiples : risques sanitaires accrus – manifestations de grippe aviaire –, dégradation des écosystèmes et nuisances importantes pour les riverains.

À Genappe même – on avait pris des photos en 2024 pour documenter –, dans ce petit étang d'un hectare en Natura 2000, on avait lâché plus de 1 200 canards colverts, les berges avaient été érodées et l'eau était devenue trouble, détruisant de la sorte l'habitat d'autres espèces.

Vous avez rencontré des acteurs du secteur durant l'été 2025 et bien identifié les enjeux sanitaires, l'impact environnemental et l'acceptation sociale. Les journaux avaient relaté des tirs à, parfois, 50 mètres des maisons. Pourtant, depuis plus d'un an et malgré de nombreuses annonces, aucun texte n'a été déposé – c'est votre administration qui protège la nature, commune par commune, permis par permis –, faute d'un cadre législatif que vous tardez à établir.

Où en est votre texte pour mettre fin aux lâchers d'oiseaux d'élevage destinés uniquement à être abattus ? Quand allez-vous légiférer ? Pouvez-vous me donner un calendrier ? Comment cela est-il prévu actuellement ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Messieurs les Députés, vous évoquez spécifiquement la situation des étangs de Pallandt à Genappe. La décision prise par le Département de la nature et des forêts s'inscrit dans le cadre des compétences de gestion et de protection des milieux naturels exercées localement. Cette décision tient compte des caractéristiques particulières du site concerné, ainsi que des enjeux environnementaux et de cohabitation qui ont été identifiés.

Concernant une éventuelle évolution du cadre réglementaire applicable aux lâchers, je privilégie, à ce stade, une approche concertée avec l'ensemble des acteurs concernés. Les échanges se poursuivent actuellement et aucun calendrier précis n'est arrêté à ce jour.

S'agissant des pistes d'encadrement, il est prématuré d'évoquer ce point alors que les concertations sont toujours en cours. Par contre, pour rappel, certaines mesures existent déjà ou relèvent d'autres niveaux de compétences. Ainsi, des densités maximales sont déjà prévues dans le cadre du plan de gestion relatif à la perdrix grise. De même, un délai minimal avant l'ouverture de la chasse est déjà prévu dans la réglementation actuelle. Quant aux contrôles sanitaires,

ceux-ci relèvent principalement des compétences fédérales et sont déjà applicables dans le cadre des importations d'animaux sous le contrôle de l'AFSCA.

Enfin, l'impact de ces pratiques sur la biodiversité fait déjà l'objet d'analyses scientifiques, notamment à travers les travaux du DEMNA. Ces éléments continueront d'alimenter la réflexion en cours afin de garantir un équilibre entre les enjeux environnementaux, sanitaires, cynégétiques et de préservation des habitats naturels.

M. le Président. – La parole est à M. Spies.

M. Patrick Spies (PS). – Merci, Madame la Ministre, pour la réponse et les informations fournies. L'exemple de Genappe montre néanmoins qu'il existe des dérives qui nuisent à l'image de l'ensemble du monde de la chasse. Il est important d'aboutir à un cadre clair, équilibré et surtout applicable, permettant de distinguer les pratiques responsables de celles qui portent atteinte à l'environnement et à la biodiversité ou à l'acceptabilité sociale de la chasse.

Enfin, il convient également de veiller à ne pas jeter la suspicion sur l'ensemble du monde de la chasse en raison du comportement de quelques individus isolés qui ne respecteraient pas les règles ou les principes éthiques de la pratique cynégétique.

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Les abus récurrents que l'on a constatés ces dernières années montrent quand même la nécessité de légiférer. Quand j'entends votre réponse, cela m'exaspère un petit peu, puisque vous dites que les échanges continuent, mais qu'aucun calendrier n'est établi. À vous entendre, on a l'impression que cela va rester ainsi jusqu'à la fin de la législature.

En même temps, aujourd'hui, vous n'avez pas pris position ou donné la ligne que vous défendriez dans le cadre des consultations que vous faites. C'est très bien de se consulter avec les experts de terrain – loin de moi l'idée de dire que ce n'est pas nécessaire, au contraire –, mais il faut y aller avec l'intention au moins de tenir compte des constats que l'on fera.

Sur cela, je n'ai rien entendu, mais je n'ai surtout rien entendu sur un calendrier. Vous pourriez nous dire, par exemple, que vous vous donnez jusqu'à la fin de l'année pour déposer au Gouvernement une modification législative.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Ordre des travaux

M. le Président. – La parole est à M. Spies.

M. Patrick Spies (PS). – Juste une petite question concernant le décret « Code forestier »: ce sera bien le 30, ici, en commission ?

M. le Président. – C'est le 29 juin. La Conférence des présidents statuera sur l'heure, puisque nous avons la volonté de débiter un petit peu plus tôt que 14 heures 30. Nous sommes tous d'accord ici, mais nous n'avons pas le quorum. La Conférence des présidents l'avancera au moins d'une heure. Nous débiterons logiquement, sous réserve de l'approbation de la Conférence des présidents, à 13 heures, voire 13 heures 30. C'est bien le lundi 29 juin.

Cela répond-il à votre question, Monsieur le Député ? Très bien.

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. – Les questions orales de :

- M. J.-P. Bastin, sur « le lynx et son probable retour en province de Liège » ;
- M. Huberty, sur « la dématérialisation des permis de chasse » ;
- M. Huberty, sur « les modalités des plans de gestion permettant la chasse à la perdrix grise » ;
- M. Fontaine, sur « la nécessité d'une filière wallonne intégrée de production de volaille » ;
- M. Fontaine, sur « les travaux de mise en œuvre d'une marque unique pour promouvoir la production agricole wallonne » ;
- M. Fontaine, sur « le soutien aux abattoirs locaux et la structuration des filières d'élevage » ;
- Mme Durenne, sur « l'annonce d'un soutien européen aux agriculteurs confrontés à la flambée du prix des engrais » ;

- M. Huberty, sur « le plan d'action européen pour les engrais » ;
- Mme Durenne, sur « la restitution des résultats des États généraux de la protection des cultures » ;
- Mme Durenne, sur « l'ouverture du marché chinois aux pommes belges » ;
- M. Huberty, sur « la dermatose nodulaire contagieuse (DNC) » ;
- M. Huberty, sur « la cotisation obligatoire en matière bio au sein de l'Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité (APAQ-W) » à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sont transformées en questions écrites.

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. – Les questions orales de :

- M. Jacob, sur « les critiques à l'encontre des plans pollinisateurs par des scientifiques belges » ;
- M. Janssen, sur « la mise en place d'indicateurs permettant de monitorer l'état des écosystèmes naturels wallons » ;
- Mme Bernard, sur « le vade-mecum pour la protection des cultures » ;
- M. Jacob, sur « les États généraux de la protection des cultures » ;
- M. Jacob, sur « l'usage de drones dans le secteur de l'agriculture » ;
- M. Jacob, sur « l'accord sur l'exportation de pommes belges vers la Chine » ;
- M. Jacob, sur « l'obligation européenne de présenter une autorisation écrite des propriétaires de terres agricoles » à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 10 heures 5 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité
M. François Huberty, Président
M. Freddy Mockel, Ecolo
M. Patrick Spies, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

ADN	acide désoxyribonucléique
AFSCA	Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire
APAQ-W	Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité
DEMNA	Département de l'étude du milieu naturel et agricole
DNC	dermatose nodulaire contagieuse
DNF	Département de la nature et des forêts
Elia	gestionnaire de réseau de transport d'électricité
Idelux	Association intercommunale pour le développement économique durable de la Province de Luxembourg
QR	quick response (code QR : code à réponse rapide)
WEX	Wallonie Expo